



DURÉE : 2 JOURS

PRIX : 1 350 € HT

Les repas sont offerts

SESSIONS :

A - 24>25 avril 2019 /

Dunkerque

B - 21>22 mai 2019 /

Martiques (La Mède)

C - 08>09 octobre 2019 /

Dunkerque

D - 13>14 novembre 2019 /

Martiques (La Mède)

Formation organisée sur une unité pédagogique industrielle à taille réelle (en photo ci-dessus) avec notre partenaire OLEUM, centre de formation européen de TOTAL.



PUBLIC :

Opérateurs de production, tableautistes, chefs opérateurs, donneurs d'ordre, chargés d'affaire ou acheteurs de prestations de services et de matériels en zone ATEX, ingénieurs production, responsables d'exploitation, chefs d'unité, personnels de direction, services inspection, personnels HSE.

REF RA76

RÉGLEMENTATION ATEX : CONNAÎTRE LES FONDAMENTAUX ET LEUR MISE EN ŒUVRE SUR LE TERRAIN

OBJECTIFS

Être en règle avec la réglementation (directive 99/92/CE).

Prendre connaissance de la problématique ATEX.

Être capable d'identifier une dérive ATEX (réalisation d'audits, maintenance, achat, utilisation, etc.).

Avoir un langage commun entre le donneur d'ordre et l'entreprise, entre les différents corps de métiers et entre les différents niveaux hiérarchiques.

Augmenter le niveau de sécurité du site.

LES + DE CETTE FORMATION

Formation opérationnelle avec mise en situation sur une unité pédagogique à taille réelle (ancienne raffinerie).

Formateur ayant une forte expérience pratique sur les sites industriels.

CONTENU

• Les fondamentaux :

- généralités sur les ATEX (gaz et poussières),

- sources d'inflammations (électrique, mécanique, électricité statique, etc.),

- directives 1999/92/CE et 2014/34/UE (94/9/CE) (DRCPE, certification, achat des matériels, etc.),

- approche du classement de zone,

- approche des différents modes de protection des matériels ATEX électriques et non électriques,

- règles d'intervention en zone ATEX (EPI, prises et gaz, etc.),

- présentation des certifications de compétence nationales et internationales : Saqr-ATEX, Ism-ATEX et IECEX.

• Mise en situation sur le terrain :

- déplacements par rapport au plan de zones,

- adéquation matériels et marquage ATEX / zone,

- identification des dérives matérielles.

• Évaluation et délivrance d'une attestation des compétences acquises (suivant le déroulé de la formation, l'évaluation peut avoir lieu après la formation, via Internet).

